

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00232**

**MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DES ETUDES, LA REALISATION ET LA MISE EN SERVICE DES TRAVAUX DE REFECTION DES LIGNES 1 ET 2 DE LA VAT DE FURANIA - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 17 juin 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160525-D20160023210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

### **MARCHE NEGOCIE ARTICLE 30-I 10° - MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DES ETUDES, LA REALISATION ET LA MISE EN SERVICE DES TRAVAUX DE REFECTION DES LIGNES 1 ET 2 DE LA VAT DE FURANIA - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Suite à l'incident survenu en avril 2010 sur la ligne n°2 de l'unité de valorisation thermique des boues (VAT) de la station d'épuration Furania sur la commune de La Fouillouse, les conclusions des deux expertises ont conclu que la remise en route de cette unité nécessite que soient réalisés des travaux de réfection et de mise aux normes.

Par courrier en date du 16 mars 2015, Saint-Etienne Métropole a notifié au cabinet BG Ingénieurs Conseils, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux susvisés, étant précisé que le marché pour la réalisation des travaux a été confié à l'entreprise FMI pour un montant de 1 756 018 € HT.

Suite à la remise du second rapport d'expertise en février 2016, il est apparu nécessaire que Saint-Etienne Métropole dispose d'une prestation de maîtrise d'œuvre complémentaire pour suivre et contrôler les différentes étapes de ce chantier à savoir :

- suivre et valider que les documents rédigés par FMI correspondent aux conclusions de l'expertise,
- suivre et contrôler les travaux et les modifications réalisés par FMI,
- assister le maître d'ouvrage pour la levée des réserves et la réception des travaux,
- suivre et valider les contrôles réalisés par les organismes extérieurs mandatés par FMI ou par Saint-Etienne Métropole.

Il apparait, en application de l'article 30-I 10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, qu'il est techniquement et économiquement avantageux de confier ces prestations de maîtrise d'œuvre au cabinet BG Ingénieurs Conseils pour un montant de 109 040,00 € HT.

Il revient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de ce marché.

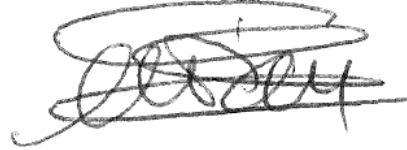
Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe assainissement section d'investissement opération n°160.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché à intervenir avec le cabinet BG Ingénieurs Conseils pour un montant de 109 040,00 € HT.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**